

Thématique : Permis de conduire

Intitulé du projet :
1JEUNE + 1PERMIS=1EMPLOI
J'APPRENDS A CONDUIRE CITOYEN

APPC-n°50

Note de restitution finale remise par Armande PATRON
porteur du projet
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Le 30 septembre 2011



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.

FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET

Numéro du projet APPC-50**LE DISPOSITIF EXPERIMENTE****Titre : 1 jeune + 1 permis = 1 emploi : J'apprends à conduire citoyen****Objectifs initiaux :**

- favoriser l'accès et l'obtention du permis de conduire au public jeune en démarche d'insertion professionnelle
- maîtriser les coûts du permis pour la population la plus en difficulté
- limiter les freins liés à la mobilité géographique
- sensibiliser à la citoyenneté

Public(s) cible(s) :

- 18/24 ans accompagnés par la mission locale en situation de recherche d'emploi ou de travail précaire et/ou en alternance
- nombre initialement prévu : 60 jeunes
- nombre de jeunes ayant bénéficié de cette action expérimentale : 80 jeunes

Descriptif synthétique du dispositif expérimenté

- mise en place d'un partenariat avec nomination d'un référent sur l'action
- repérage du public cible et sélection
- inscription en auto école et contractualisation de l'engagement
- suivi du jeune dans son parcours d'apprentissage au permis avec intermédiation
- mise en relation sur des actions citoyennes

Territoire(s) d'expérimentation :

Le territoire d'expérimentation s'étend sur le bassin d'emploi de Carpentras
La ville de Carpentras recense 3 quartiers prioritaires dont 2 zones urbaines sensibles
39 communes inscrites dans 5 intercommunalités (zones rurales).

Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :

- accompagnement et suivi des candidats durant la période d'apprentissage du permis B
- veille sur le coût du permis
- posture citoyenne
- renforcement du partenariat institutionnel et opérationnel
- recueil d'éléments d'étude sur une cohorte identifiée

Partenaires techniques opérationnels:

- les autos écoles marchandes du territoire
- l'auto école associative de la zone de compétence de la Mission locale du comtat Venaissin
- les Clubs Services
- les associations locales

Partenaires financiers :

- Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
- ETAT
- Conseil Régional PACA
- Conseil Général dans le cadre du FLAJ
- La ville de Carpentras dans le cadre du CUCS
- Clubs services de Carpentras
- Commune de Monteux avec le projet DONNANT/DONNANT
- Le Comité d'organisation de la foire St Siffrein de Carpentras

Durée de l'expérimentation : 19 mois**Durée initiale 19 mois :** convention du 01 janvier 2010 au 31 juillet 2011**Durée effective : 19 mois****LE PORTEUR DU PROJET****Nom de la structure :** Mission Locale du Comtat Venaissin**Type de structure :** Association**L'ÉVALUATION DU PROJET****Nom de la structure :** ASDO Etudes**Type de structure :** /

Introduction :

La mobilité est un droit inscrit dans le traité européen (article 18TEC). Pour permettre l'égalité d'opportunité de ce droit, la Communauté Européenne et les Etats membres doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir que tous les citoyens disposent des ressources et du soutien adéquats.

Pourtant, ce droit reste théorique pour la plupart des jeunes.

En effet, parmi les freins à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le manque de mobilité géographique apparaît de façon récurrente, principalement chez les jeunes issus des quartiers de zone urbaine sensible. Cependant cette absence de mobilité semble relever d'un aspect financier, mais également d'un frein psychologique que nous identifions comme des craintes à quitter son quartier et à perdre ses repères.

De plus, de très nombreuses situations d'échec sont dues à un manque d'anticipation sur le financement du permis, et/ou à une démobilité du jeune au regard des difficultés rencontrées dans sa vie en cours d'apprentissage du permis de conduire.

De ces constats, la Mission Locale du Comtat Venaissin a posé l'hypothèse de la nécessité d'une aide financière, liée à un accompagnement spécifique à la mobilité du jeune (inexistant sur le territoire).

C'est dans ce contexte que ce projet prend son sens.

L'expérimentation a duré 19 mois. Elle a commencé le 01 janvier 2010 pour se terminer au 31 juillet 2011 (date convention).

Outre la possibilité pour les jeunes de bénéficier d'une aide financière, soit en moyenne 980€ par permis, chacun d'entre eux a pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la mobilité par un référent spécifique, dès le repérage du besoin jusqu'à l'obtention du permis de conduire (accompagnement, intermédiation, mise en relation, actes citoyens...).

I. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DU PUBLIC VISE PAR L'EXPERIMENTATION

A. Objectifs initiaux du projet

Cette action répond aux besoins d'accompagnement des jeunes les plus en difficultés face à la mobilité tant sur le plan financier que sur la dynamique d'apprentissage. Nous évitons ainsi la démobilité et la rupture d'apprentissage par le biais d'un suivi rapproché, de l'intermédiation avec les partenaires autour de cette thématique, d'actes citoyens et d'ateliers.

En effet, le coût du permis de conduire ainsi que les conditions d'apprentissage sont deux freins rencontrés par une majorité de jeunes accompagnés dans les Missions Locales. Aussi, cette action est complémentaire aux possibilités de soutiens financiers disponibles à la Mission Locale via :

Le F.A.J animé par le Conseil général Vaucluse qui peut être sollicité après l'obtention du code.

L'allocation interstitielle du F.I.P.J de l'ETAT pour les jeunes majeurs engagés dans le CIVIS, supervisée par la Mission Locale.

Le crédit mobilité du Conseil Régional PACA géré par la Mission Locale.

B. Le territoire d'expérimentation

Dans le département du Vaucluse, le Comtat Venaissin, de part sa géographie et sa faible densité de population, supporte en matière de transport public un maillage peu dense et des horaires de fonctionnement souvent mal adaptés aux métiers en horaires décalés et aux travaux saisonniers, secteurs porteurs d'emplois de notre territoire. Les usagers habituels de ces transports se retrouvent donc en difficulté particulièrement pour les déplacements domicile/travail.

Parmis les freins à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le manque de mobilité géographique apparaît donc de façon récurrente, principalement chez les jeunes issus des quartiers de la politique de la ville. En effet, un grand nombre d'offres d'emploi répertoriées sur le bassin d'emploi de Carpentras reste non pourvu par manque de candidat mobile.

Parallèlement, le taux de chômage des jeunes sur ce bassin d'emploi est en constante augmentation. Il est certain que le manque de moyens financiers des jeunes contribue à l'absence de mobilité. Des études effectuées en 2008 par l'INSEE et l'INED font apparaître que 14% de Vaclusiens vivent en dessous du seuil de pauvreté (642 euros par mois), soit 7200 personnes. Le niveau de vie médian des familles du Vaucluse est le plus faible de la région PACA. Pour compléter l'étude précédemment citée, il en ressort que le bassin d'emploi de Carpentras est le plus pauvre du Vaucluse, le taux de pauvreté étant de 19.4% comparé au taux national de 15.3%.

Dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi telle que définie par l'article L. 311-10-2 du Code du Travail, les activités de la Mission Locale ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus, sortis du système scolaire, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, mais aussi d'expertise, d'observation et d'évaluation.

L'Association favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou de compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale.

L'accompagnement vers et dans l'emploi est un axe important qui s'accompagne du besoin de mobilité et d'autonomie des jeunes. La demande d'aide au permis de conduire est une demande récurrente de la part des jeunes afin de répondre aux critères de sélection pour un grand nombre d'employeur.

Il s'agit d'un constat identifié dans l'ensemble du réseau national des Missions Locales. Ce constat est relayé et partagé par les professionnels de l'insertion socio pro à l'échelon local.

C. Public visé par l'expérimentation

1. Mode d'identification et de repérage :

Cette action s'adresse à des jeunes en situation de recherche d'emploi ou de travail en contrat précaire et/ou en alternance, âgés de 18 à 24 ans, accompagnés par la Mission Locale du Comtat Venaissin. Ces jeunes ont un projet professionnel réaliste et réalisable nécessitant le permis de conduire.

Les jeunes sont positionnés exclusivement par les conseillers de la mission locale, en fonction de leur situation sociale et de leur projet professionnel une fois le manque de mobilité identifié comme étant le principal frein à l'insertion professionnelle (un recensement mensuel des candidats potentiels au permis B est donc effectué).

Dans un premier temps, les jeunes sont invités à participer à une réunion d'information collective animée par le référent de l'action. L'objectif de cette réunion est de présenter l'action, les engagements réciproques, de vérifier l'éligibilité de chacun, de répondre aux questions posées et de constituer un dossier de candidature pour les jeunes intéressés.

Dans un second temps, les jeunes ayant fait acte de candidature sont reçus en entretien individuel par le référent de l'action afin de compléter leur dossier de candidature (vérification des données administratives, recensement, Journée Défense et Citoyenneté JCD), évaluer les situations financières et sociales ainsi que le projet professionnel.

Une fois le dossier complet, il est présenté par le conseiller référent de l'action en commission technique à la Mission Locale en présence du directeur de la structure et de partenaires. La décision est prise en fonction de plusieurs critères : engagement des démarches d'insertion, nécessité du permis par rapport au projet validé, revenus du foyer, capacité de financement du jeune.

Bénéficiaires directs :

Le nombre de jeunes bénéficiaires prévu dans la convention sur l'ensemble de la période expérimentale était de 60 jeunes, répartis comme suit :

- 50 entrées sur l'année 2010
- 10 entrées sur l'année 2011.

Nous avons pu intégrer sur l'ensemble de la période expérimentale 80 jeunes, répartis comme suit :

- 54 entrée sur l'année 2010
- 26 entrées sur l'année 2011.

2.1. Statistiques descriptives

Répartitton des bénéficiaires de l'expérimentation APPC

	Prévision sur la durée de l'expérimentation	2009	2010	2011	TOTAL	Commentaires
Estimation du nombre de jeunes potentiellement éligibles sur le dispositif	60	0	50	10	60	démarrage de l'action au 1er janvier 2010
Nombre de jeunes inscrits sur l'extranet		0	51	29	80	51 jeunes inscrits sur l'extranet mais 54 jeunes ayant intégrés l'action sur 2010
Nombre de jeunes bénéficiaires		0	54	26	80	
Nombre de jeunes inscrits au code			48	32	80	
Nombre de jeunes ayant réussi l'examen du code			15	15	30	Plus, 5 présentations au code en 2011 avec échec à l'épreuve théorique
Nombre de jeunes inscrits à l'examen de conduite			11	21	32	Situation en cours d'apprentissage de la conduite sur l'année 2011
Nombre de jeunes ayant obtenu le permis de conduire			8	11	19	
Nombre de jeunes qui ont abandonné			0	4	4	déménagement rupture d'apprentissage du permis
Nombre de jeunes exclus du dispositif			0	0	0	

Des outils de suivi ont été élaborés par le référent de l'action nommé au démarrage de l'action en la personne de Mme Stéphanie DUPRE, conseillère en insertion sociale et professionnelle de la mission locale qui assure le suivi des parcours des jeunes ainsi que l'animation de l'action.

Ces outils de suivi de parcours du candidat ont été créés afin de veiller au bon déroulement de la formation du candidat (contrat d'engagement tripartite, co signé par le jeune, l'auto école concernée et la mission locale), à l'assiduité (fiche de présence mensuelle complétée par le jeune, visée par l'auto école et transmise au référent de l'action avant le 5 du mois suivant), au financement du permis (plan de financement et fiche de demande d'aide financière), à sa participation aux actes citoyens (tableau de suivi candidat action). De plus, un point régulier est effectué avec les autos écoles partenaires ayant des jeunes inscrits (intermédiation téléphonique et physique).

Par ailleurs, le référent de l'action rencontre régulièrement chaque candidat en individuel et/ou collectif et assure la mise en relation des jeunes sur les actes citoyens (intermédiation avec les partenaires concernés).

Restitution finale du porteur de projet APPC
Annexe 2 - Public visé par l'expérimentation - Bénéficiaires

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bénéficiaires directs effectivement touchés par l'action	80		0		54		26	
Âges								
16-18 ans	12	15%	0	0%	7	58%	5	42%
19-20 ans	34	43%	0	0%	24	71%	10	29%
21-22 ans	20	25%	0	0%	14	70%	6	30%
23-25 ans	14	18%	0	0%	9	64%	5	36%
Autres (préciser)	0	0%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Situation								
Apprentissage	9	11%	0	0%	4	44%	5	56%
Demandeurs d'emploi	40	50%	0	0%	30	75%	10	25%
Activité professionnelle	24	30%	0	0%	16	67%	8	33%
Autreformation	7	9%	0	0%	4	57%	3	43%
Niveau d'études								
Niveau V	36	45%	0	0%	22	61%	14	39%
Niveau IV	14	18%	0	0%	10	71%	4	29%
Niveau III	0	0%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Niveau III	1	1%	0	0%	1	100%	0	0%
Niveau I	0	0%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Autre (préciser)	29	36%	0	0%	21	72%	8	2207%
Origine géographique								
Ville - zone politique de la ville	30	38%	0	0%	22	73%	8	27%
Ville - hors zone politique de la ville	17	21%	0	0%	10	59%	7	41%
Zone rurale	33	41%	0	0%	22	67%	11	33%
Autre (préciser)	0	0%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Genre								
Fille	51	64%	0	0%	32	63%	19	37%
Garçon	29	36%	0	0%	22	76%	7	24%

Restitution finale du porteur de projet APPC
Annexe 3 - Bénéficiaires ayant abandonné ou ayant été exclus

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bénéficiaires directs effectivement touchés par l'action	4		0		0		4	
Âges								
16-18 ans	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!
19-20 ans	2	50%		0%		0%	2	100%
21-22 ans	2	50%		0%		0%	2	100%
23-25 ans	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Autres (préciser)	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Situation								
Apprentissage	1	25%		0%		0%	1	100%
d'emploi Demandeurs	3	75%		0%		0%	3	100%
Activité professionnelle	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Autre (préciser)	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Niveau d'études								
Niveau V	2	50%		0%		0%	2	100%
Niveau IV	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Niveau III	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Niveau II	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Niveau I	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Autre (Vbis)	2	50%		0%		0%	2	400%
Origine géographique								
de la ville Ville - zone politique	1	25%		0%		0%	1	100%
de la ville Ville - hors zone politique	1	25%		0%		0%	1	100%
Zone rurale	2	50%		0%		0%	2	100%
Autre (préciser)	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Genre								
Fille	1	25%		0%		0%	1	100%
Garçon	3	75%		0%		0%	3	100%

4 jeunes sont sortis du dispositif faisant pour abandon.

- une jeune femme a déménagé sur un autre bassin d'emploi réclamant sa radiation de la mission locale du Comtat Venaissin.
- un jeune homme a rencontré des difficultés de justice le mettant en situation non professionnelle.
- deux jeunes hommes ont rompu leurs parcours d'apprentissage du code et n'ont pas donné suite à l'accompagnement de la mission locale.

2.2. Analyse qualitative

Le dispositif expérimental a bien attiré le public ciblé initialement au projet à savoir :

- jeunes inscrits en mission locale
- âgés de 18 à 24 ans
- jeunes engagés dans un accompagnement renforcé vers et dans l'emploi
- jeunes en recherche d'emploi et/ou en emploi précaire
- jeunes en alternance

Les jeunes ont tous été orientés par leur conseiller de la mission locale, qui sont les uniques prescripteurs. La plupart de ces jeunes sont en accompagnement renforcé de type CIVIS ou PPAE, engagés dans un suivi régulier qui a permis de pouvoir diagnostiquer le manque de mobilité comme principal frein à leur insertion.

le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale)

Il s'adresse aux jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelles et ayant un niveau de qualification inférieur ou équivalent au baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Il a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion dans un emploi durable ou dans leur projet de création ou de reprise d'une activité non salariée.

L'accompagnement personnalisé proposé est adapté aux difficultés rencontrées, à la situation du marché de l'emploi et aux besoins en recrutement.

Il vise à lever les obstacles à l'embauche et à développer ou restaurer l'autonomie des jeunes dans la conduite de leur parcours professionnel.

Le PPAE (Programme personnalisé d'accès à l'emploi)

Convention nationale signée entre le Pole emploi et la CNML (Conseil National des Missions Locales). Les conseillers Pole emploi repèrent, dans leurs inscrits, les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

- Le permis : une étape, un symbole

Premier examen de France en nombre de candidats, le permis de conduire représente un seuil d'entrée dans la vie adulte, un outil indispensable pour la plupart des jeunes, incontournable pour leur autonomie.

Plus largement, l'accès à la mobilité est un moyen privilégié de mobilisation, d'éducation, d'accompagnement dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Dans notre société, la réussite se définit entre autres à travers la reconnaissance de l'obtention d'un premier diplôme, un diplôme qualifiant comme le permis de conduire.

Cette revalorisation de l'estime de soi procure une reprise de confiance en soi et participe à l'amélioration de l'employabilité de chaque personne, condition nécessaire pour trouver ou retrouver un travail.

II. DEROULEMENT DE L'EXPERIMENTATION

A. Actions mises en œuvre

Le volet sensibilisation à la sécurité routière s'est effectué de manière linéaire tout au long de l'expérimentation par le biais d'entretien sur cette thématique, par l'affichage dans la structure et par la remise de flyer de la sécurité routière.

De plus, les jeunes inscrits en auto école associative ont participé à des ateliers sur le sujet.

- Action préparatoire propre au caractère expérimental de l'action :

Proposition de l'action aux différents financeurs potentiels

Contact des partenaires et opérateurs du territoire

Définition des critères d'accessibilité à l'action

Identification d'un référent interne de l'action sur l'axe mobilité, interlocuteur privilégié avec les partenaires, personne ressources auprès de l'équipe de la structure

Constitution et organisation du comité de pilotage et comité technique

Rencontres avec les partenaires opérationnels

Création des outils de suivi et d'évaluation (Mise en place des actions citoyennes, mise en forme des ateliers...)

Formalisation du partenariat

- Action préparatoire mise en œuvre de ce type de dispositif indépendamment du cadre expérimental :

Face à une problématique mobilité en lien avec le permis, le conseiller instruisait un dossier d'aide financière auprès du Conseil Général (aide partielle une fois que le jeune est engagé et en difficulté de financement de ses heures de conduites). Cette demande présentée en commission reçoit un avis favorable ou défavorable. En cas de refus, il n'y a pas de possibilité de recours pour les jeunes.

- Afin de répondre au mieux à l'appel à projet des moyens ont été mis en place par la Mission Locale :

Outre le responsable de l'action (Directeur de la Mission Locale), un conseiller socio professionnel a été identifié au sein de la structure pour effectuer le suivi des parcours des jeunes et l'animation de l'action.

Cette personne est à mi temps sur les missions suivantes :

- Recensement des candidats potentiels au permis B
- Invitation à participer à une réunion d'information collective sur les possibilités de soutien et d'accompagnement au permis de conduire
- Entretien individuel avec le jeune pour complétude du dossier de candidature
- Préparation du comité technique mensuel
- Présentation des candidatures en comité technique (instance de validation des entrées sur l'action et de régulation sur le suivi des parcours)
- Entretien individuel avec les jeunes ayant obtenu un avis favorable afin
 - d'orienter le candidat vers un mode d'apprentissage du permis sur une auto école partenaire
 - d'identifier les modes de financements et constituer le budget
 - de contractualiser l'engagement tripartite de l'entrée sur l'action (jeune, auto école et mission locale)
- Suivi des parcours
- Intermédiation avec les jeunes et les partenaires
- Mise en relation sur les actions citoyennes
- Montage des demandes d'aides financières
- Suivi administratif de l'action
- Evaluation

A ce jour, aucun évaluateur n'a pris contact avec la structure.

Nous avons bien pris note du nom de l'évaluateur nommé sur notre projet via l'extranet, à savoir ASDO Etudes. Cependant nous n'avons pas été mis en relation et n'avons pas ses coordonnées.

B. Partenariats

1. Relations avec les partenaires opérationnels

Afin de renforcer et développer le partenariat sur l'axe mobilité, la Mission Locale du Comtat Venaissin à nommé un référent en interne. Mme Stéphanie DUPRE, CISP est identifiée au sein de la structure comme référent unique autour de cet axe. Elle a également en charge le suivi des parcours des jeunes et l'animation de cette action expérimentale.

- Concernant les relations avec les partenaires institutionnels, la situation est la suivante :

Une première réunion de travail organisée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale PACA s'est tenu en juin 2010 avec pour objet de dresser un état des lieux de l'avancée des projets, des difficultés éventuelles de mise en œuvre, ainsi que d'assurer un premier bilan des méthodologies d'évaluation mises en place, et de recueillir les attentes des porteurs de projet vis-à-vis de l'animation régionale. Monsieur Serge FERRIER est nommé en région PACA .

Nous avons rencontré M Jean Pierre BRAQUET, inspecteur jeunesse et sport de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Vaucluse afin de lui présenter l'action, et de définir ensemble notre collaboration. Suite à des difficultés rencontrées concernant des demandes anticipées de Journée Défense et Citoyenneté, il a pu intervenir auprès des autorités compétentes afin de rétablir ces demandes dérogatoires.

M BRAQUET est également invité à participer aux commissions techniques mensuelles, instance qui régule l'activité de l'action. En effet, chaque mois sont transmis à la commission technique, tous les éléments pertinents à l'évaluation des parcours des jeunes et aux régulations nécessaires. Sont présentés à cette commission technique les dossiers de candidatures des jeunes.

Le processus dérogatoire avec la préfecture concernant l'attribution de places aux examens du permis est mis en place sur notre territoire depuis avril 2010. Ce partenariat a permis l'attribution régulière de places nominatives aux jeunes de l'expérimentation. Une procédure a été mise en place afin de s'assurer du bon fonctionnement de cette dérogation. En effet, chaque jeune qui intègre l'action signe un contrat d'engagement tripartite avec l'auto école et la mission locale. Ce contrat rappelle les engagements de chacun. Il est à présenter par l'auto école à la DDT de Vaucluse avec un courrier de demande de présentation à l'examen du code, ainsi que pour l'épreuve de la conduite afin qu'une date avec place nominative soit fixée. En cas d'échec du candidat, une nouvelle place est attribuée.

Le partenariat avec la préfecture nous a également permis de faciliter le traitement de certains dossiers de jeune en apportant une réponse rapide aux problématiques rencontrées.

- Concernant les relations avec les partenaires opérationnels, la situation est la suivante :

Depuis le démarrage de l'action les auto-écoles respectent leur engagement signé via le contrat d'engagement individuel, seule une auto école partenaire n'a pas souhaité poursuivre le partenariat pour des raisons financières (les modalités de paiement). Le retrait de cette auto école impacte sur les jeunes qui y sont inscrits, et qui ne peuvent plus être positionné sur l'action. Pour ces jeunes il est travaillé en parallèle avec le conseiller référent mission locale une solution alternative de façon à ce que le jeune ne soit pas pénalisé de cette situation.

Le partenariat a également été élargi de façon positive avec l'auto école associative nouvellement installée sur le territoire. Des jeunes y sont orientés lorsque des difficultés d'apprentissage ou des difficultés concernant la gestion du stress sont repérées. Ces orientations sont faites en accord avec les personnes concernées.

De plus, au regard du lieu de vie des jeunes, le partenariat avec les autos école a été développé sur les communes en dehors de notre zone de compétence. Ces autos école sont parties prenantes du contrat d'engagement qui contractualise les obligations de chacun des signataires (jeune, auto école et mission locale).

Enfin, de par le bénévolat des jeunes engagés sur cette action, le partenariat s'est développé avec les associations locales.

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Clubs services	Participation aux commissions Parrainage
Auto école associative	Apprentissage du permis de conduire
Autos écoles marchandes	Apprentissage du permis de conduire
Les associations locales	Dans le cadre de la mise en place de bénévoles
AFPA	Formation des jeunes
ETAQ	Formation des jeunes
Chantier d'insertion	Insertion professionnelle des jeunes
DDT	Processus dérogatoire de place nominative aux permis Facilitateur dans la résolution de problèmes administratifs
Centre de Service national	Présentation rapide aux JCD Copie de documents

Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	45%
Cofinancements extérieurs à la structure	23%
Autofinancement	32%

C .Pilotage de l'expérimentation

- Le Comité de pilotage est constitué des membres suivants :

- M FERRIER, de la DRJSCS PACA , Coordinateur régional du Fonds d'expérimentations
- M GABERT, Conseil Régional PACA
- M BRAQUET, DDCS 84, Inspecteur Jeunesse et Sports
- Mme HENRIET, Pour le Directeur Départemental de la DIRECCT 84
- Mme LABOURE, Conseil Général Service Insertion, politique de la ville, mission jeunesse, Chef de service
- Mme PATRON, de la Mission Locale du Comtat Venaissin, Directeur
- M OLIVE, Représentant de la politique de la ville et de cohésion de sociale de Carpentras
- M BLUM, Représentant Club services, Parrain
- Mme DUPRE, Mission locale du Comtat Venaissin, Référent de l'action

- Le Comité technique est constitué des membres suivants :

- M BRAQUET, DDCS 84, Inspecteur Jeunesse et Sports
- Mme PATRON, de la Mission Locale du Comtat Venaissin, Directeur
- M BLUM, Représentant Club services, Parrain
- M PENNERANDA, Représentant Club services, Parrain
- Mme DUPRE, Mission locale du Comtat Venaissin, Référent de l'action

Le Comité technique se réunit chaque mois. C'est une instance qui valide les entrées des jeunes dans l'action. Cette commission assure également un rôle de régulation et d'évaluation. En effet, le référent transmet à la commission technique, tous les éléments pertinents et nécessaires à l'évaluation en continu des parcours des jeunes.

Afin de permettre un meilleur suivi, le référent a construit des outils de recueil et d'analyse nécessaires à l'évaluation du parcours du candidat depuis sa demande jusqu'à l'obtention du permis.

Ces outils permettent de mesurer les écarts entre les objectifs fixés, les difficultés et écueils rencontrés et les solutions mises en place.

Ils ont la forme suivante :

- Tableau de synthèse
- Résultats obtenus
- Tableau d'évaluation à 6 mois et à 1 an
- Questionnaires de fin de parcours
- Effets produits relatifs à l'insertion professionnelle des candidats en lien avec les conseillers référent

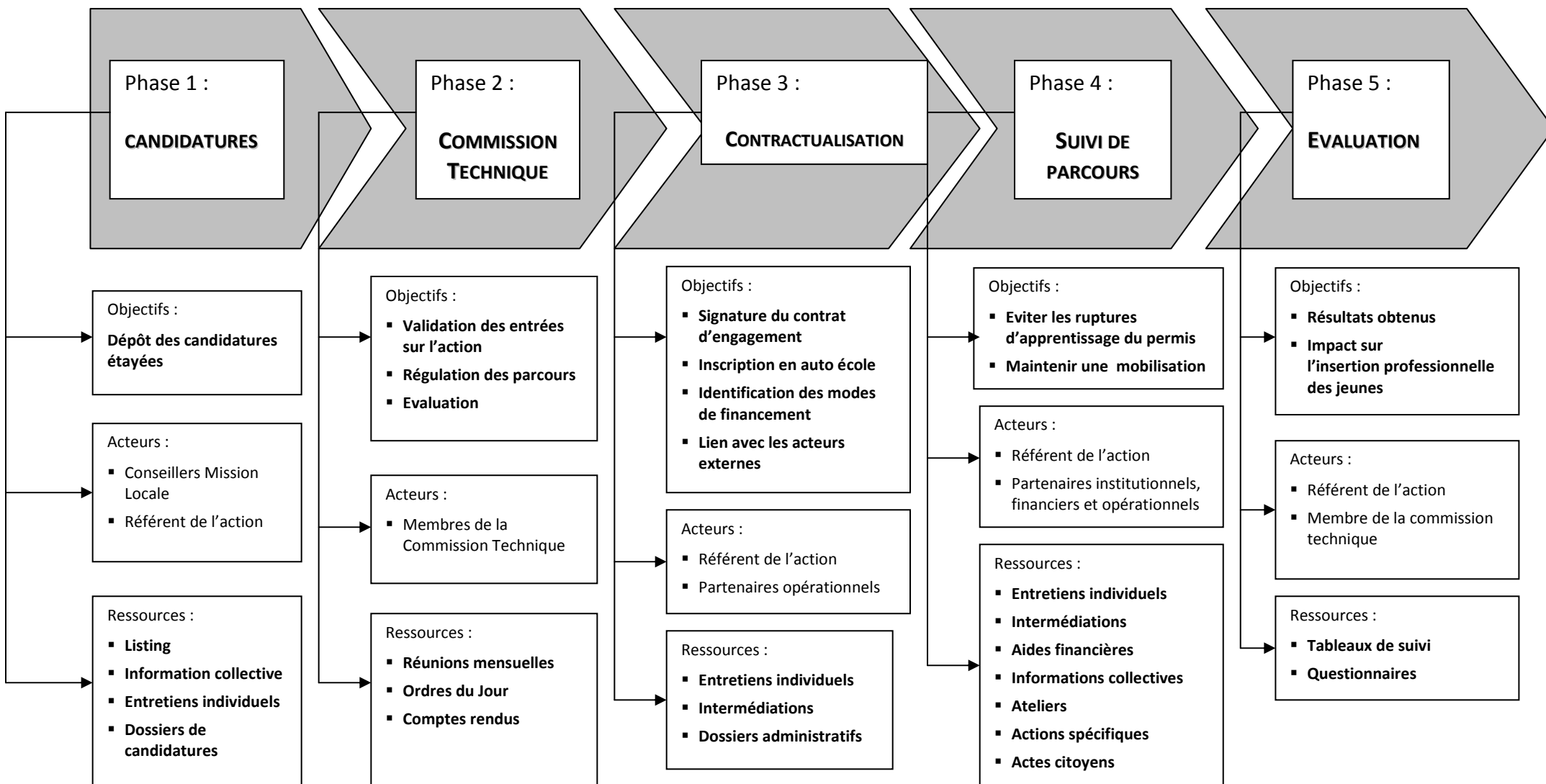
III. ENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'EXPERIMENTATION

A. Analyse du dispositif expérimenté

Schéma synthétique modélisant le parcours du jeune dans le dispositif expérimenté (ci-dessous)

Parcours du jeune concernant l'action

« 1 JEUNE + 1 PERMIS = 1 EMPLOI : J'APPRENS A CONDUIRE CITOYEN »



B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

En amont, un travail en interne avec les conseillers de la mission locale, uniques prescripteurs de cette action, a été mené. Ils ont eu une information au démarrage de l'action avec des rappels au fil de l'expérimentation. Ils ont également été outillés afin de repérer au mieux les publics ciblés (fiche d'action, avec critères de sélection, listing en réseau pour positionnement des jeunes, programmation des information collective et commission technique, ...)

Cela a permis d'éviter les problèmes d'orientation.

Parmi les publics ciblés une attention particulière a été donnée aux jeunes en alternance. Bénéficiaire de cette action et donc valideur un permis de conduire est pour eux un atout supplémentaire pour être maintenu dans l'emploi à la fin de leur formation et/ou rebondir plus rapidement vers d'autres perspectives professionnelles.

Concernant cette action expérimentale, il serait possible d'élargir les critères vers deux nouveaux types de publics :

- Les publics en fin de formation de type ETAQ sur les métiers en tensions (donc potentiellement plus proches de l'emploi).

- Les jeunes demandeurs d'emploi en situation de « décrochage ».

Des propositions du réseau des missions locales (CMLN et UNML, l'Accord National Interprofessionnel - ANI) dédiées à l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi en situation de décrochage a été signé le 7 avril 2011. Dans un courrier envoyé au mois de septembre, la DGEFP en précise le cahier des charges et les modalités de mise en œuvre pour les Missions locales qui seront chargées d'accompagner près de 20 000 jeunes sans qualification pour les insérer dans la vie active.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Dans le cadre de l'expérimentation, il a parfois été nécessaire d'assouplir la procédure concernant le dépôt de candidature.

Initialement, chaque jeune orienté sur l'action par son conseiller devait obligatoirement participer à une réunion d'information collective. Il est apparu que cette obligation impliquait le non-aboutissement des candidatures de plusieurs jeunes en situation d'emploi, qui ne pouvaient pas se libérer pour la réunion. Après contacts avec ces jeunes, il nous a semblé pertinent de réfléchir à une autre procédure.

Ainsi, pour les jeunes en emploi indisponibles sur le temps d'information collective, les modalités de préparation de candidatures ont été adaptées (entretiens téléphoniques / mails/ rendez vous individuels hors temps de travail du jeune).

Parallèlement, la mise en œuvre de cette action « 1jeune + 1permis=1emploi J'apprends à conduire citoyen » a fait apparaître un besoin plus grand d'accompagnement du jeune ainsi que d'intermédiation avec les partenaires externes, et plus précisément les autos école.

Ce besoin s'explique par la difficulté de nombreux jeunes à s'organiser entre l'apprentissage du permis et sa vie personnelle et professionnelle. Les jeunes dissociant ces trois champs.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

L'ensemble des partenaires opérationnels, qui sont parties prenante dans le cadre de cette action expérimental est primordial. Bien sur, des liens renforcés sont mis en place avec les autos école au regard de l'objet de l'expérimentation. De plus le partenariat avec les autos école a permis de repérer en amont les difficultés que rencontrées certains jeunes ainsi de réfléchir très tôt aux solutions à leur apporter.

L'implication des associations locales est également à souligner, de part la démarche du Donnant/Donnant, En effet, conformément à ce qui était prévu, les jeunes qui intègrent l'action doivent effectuer des actes citoyens ou missions de bénévolat pour et dans leurs communes. C'est le Donnant/Donnant.

Chaque jeune effectue une vingtaine d'heures d'actes citoyen et/ou bénévolat.

Ces jeunes interviennent principalement sur des missions d'accueil et d'information ainsi que sur l'appui logistique. Le bénévolat, au delà d'être une simple contrepartie des aides financières, permet à ces jeunes de participer à une action volontaire, d'être acteur d'événements locaux dans leur commune et de valoriser des compétences et savoirs faire qui pourront les aider dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle

Concernant la formalisation des partenariats, différentes variations ont été identifiées et ont nécessité une adaptation au regard du type des partenaires et des secteurs d'activités.

Impacts sur la structure

Cette action a répondu aux besoins d'accompagnement des jeunes les plus en difficultés face à la mobilité tant sur le plan financier que sur la dynamique d'apprentissage. Il a également permis de rassembler les différents partenaires financiers afin d'avoir un budget plus important pour le soutien du financement du permis de conduire au public cible et également pour plus de jeunes que prévu.

L'action a eu un impact sur le plan local, avec un renforcement très concret des partenaires opérationnels. L'ensemble des jeunes suivis à la mission locale ont pu bénéficier de ces partenariat étroit sur l'axe mobilité de part le rapport de confiance instauré avec le référent de l'action. Entre autre auprès du tissu associatif et des collectivités dans le cadre du bénévolat des jeunes (acte citoyen) lors de manifestations organisées dans les communes. Cette action a permis également d'identifier objectivement des comportements particuliers de certaines autos écoles

Par contre, l'évaluation du temps pour l'animation a semble t-il été sous évalué. En effet, le suivi de parcours a nécessité un investissement plus grand qu'initialement prévu, notamment en ce qui concerne le suivi administratif ainsi que dans le cadre du suivi de parcours (entretien, phoning, intermédiation)

En effet, il est important d'avoir une veille active sur les parcours d'apprentissage des jeunes au permis de conduire et notamment concernant l'apprentissage du code de la route (problème d'assiduité et perte de motivation). La mise en place d'un accompagnement spécifique a prit alors tout son sens afin de redynamiser le parcours d'insertion du jeune et ainsi à éviter les ruptures d'apprentissage.

Conclusion :

Au regard des résultats obtenus en terme de délais d'obtention du permis, de limitation du coût moyen du permis, ainsi que de la qualité du partenariat local qui c'est instauré, la Mission Locale du COMTAT VENAISIN souhaite pérenniser cette action sur le territoire. Nous organisons un point presse le 20 octobre prochain afin de communiquer auprès des collectivités et des financeurs sur l'utilité d'une telle action pour le public jeune.

ANNEXES OBLIGATOIRES à joindre au fichier

Annexe 1 : Publics

Annexe 2 : Actions

Annexe 3 : Outils

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

